

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8715
2 août 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 31 JUILLET 1968 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES a.i. DE LA FINLANDE

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre FO 230 SORH (1-2) du 7 juin 1968, concernant les mesures prises par mon gouvernement pour appliquer la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité en date du 29 mai 1968.

Sur la base des dispositions législatives visées dans la lettre que le représentant permanent de la Finlande vous a adressée le 2 avril 1968, le Gouvernement finlandais a publié le 26 juillet 1968 un décret ("Décret sur l'exécution des obligations découlant de la résolution sur la Rhodésie du Sud, adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 29 mai 1968") qui applique les paragraphes 3, 4 et 6 de la résolution. Une traduction en anglais du décret est jointe à la présente lettre*.

En outre, les autorités compétentes ont publié les règlements administratifs appropriés qui :

- a) Interdisent l'entrée en Finlande des personnes visées au paragraphe 5;
- b) Interdisent, pour ce qui est du paragraphe 8, d'encourager officiellement en Finlande l'émigration à destination de la Rhodésie du Sud.

La Finlande ne maintient en Rhodésie du Sud aucune représentation consulaire ou commerciale.

Je désire vous informer que par le communiqué publié après la visite officielle en Finlande en juillet 1968 de Son Excellence le Dr K. D. Kaunda, Président de la République de Zambie, il a été notamment déclaré : "Au cours des discussions sur l'assistance technique, les parties ont constaté qu'il existait de nombreux domaines ouverts à une coopération fructueuse. Les parties sont convenues de

* Des exemplaires du décret en anglais peuvent être consultés au Secrétariat, bureau 3519.

préparer un accord général sur la coopération en matière de développement qui comprendrait tant une aide matérielle qu'une aide en matière d'assistance technique".

C'est dans l'esprit du paragraphe 15 et du communiqué susmentionné que le Gouvernement finlandais étudiera des mesures pour apporter son assistance à la Zambie.

Mon gouvernement continuera à vous adresser dans la forme requise des données statistiques sur le commerce.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le chargé d'affaires a.i. de la Finlande,

(Signé) Matti KAHILUOTO

